

## **Pour aller plus loin ...**

### **LES DIFFERENTES VOCATIONS CHRETIENNES**

- **Tout baptisé est appelé à la sainteté, c'est sa vocation première et ultime.**

Le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie sont les sacrements de l'initiation chrétienne. Ils fondent la vocation commune de tous les disciples du Christ, vocation à la sainteté et à la mission d'évangéliser le monde. Ils confèrent les grâces nécessaires pour la vie selon l'Esprit en cette vie de pèlerins en marche vers la patrie (CEC 1533).

- **Pour cheminer vers la sainteté au cours de sa vie sur terre, différents chemins s'offrent au baptisé : le célibat consacré (que ce soit comme prêtre, religieux/religieuses, dans le monde ou retiré du monde) ou le mariage**
- **Le mariage est la vocation naturelle de l'Homme**

La vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme, tels qu'ils sont issus de la main du Créateur (CEC 1603).

Dieu qui a créé l'homme par amour, l'a aussi appelé à l'amour, vocation fondamentale et innée de tout être humain. Car l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, qui est lui-même Amour. Dieu l'ayant créé homme et femme, leur amour mutuel devient image de l'amour absolu et indéfectible dont Dieu aime l'homme (et dont le Christ aime l'Eglise) [...] Et cet amour que Dieu bénit est destiné à être fécond et à se réaliser dans l'œuvre commune de la garde de la création : « Et Dieu les bénit et Il leur dit : « Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la » (Gn 1, 28) ». (CEC 1604)

- **Le célibat consacré, quelque soit sa forme, est une vocation « surnaturelle », c'est-à-dire qu'elle est la réponse à un appel spécifique de Dieu**

*« Il y a des gens qui ne se marient pas car, de naissance, ils en sont incapables ; il y en a qui ne peuvent pas se marier car ils ont été mutilés par les hommes ; il y en a qui ont choisi de ne pas se marier à cause du royaume des Cieux. Celui qui peut comprendre, qu'il comprenne ! » (Mt 19, 12)*

L'état de la vie consacrée apparaît comme l'une des manières de connaître une consécration « plus intime », qui s'enracine dans le Baptême et dédie totalement à Dieu. Dans la vie consacrée, les fidèles du Christ se proposent, sous la motion de l'Esprit Saint, de suivre le Christ de plus près, de se donner à Dieu aimé par-dessus tout et, poursuivant la perfection de la charité au service du Royaume, de signifier et d'annoncer dans l'Eglise la gloire du monde à venir (CEC 916).

- **Quelque soit sa vocation, le chrétien se doit de vivre la chasteté**

Tout baptisé est appelé à la chasteté. Le chrétien a « revêtu le Christ » (Ga 3, 27), modèle de toute chasteté. Tous les fidèles du Christ sont appelés à mener une vie chaste selon leur état de vie particulier. Au moment de son Baptême, le chrétien s'est engagé à conduire dans la chasteté son affectivité (CEC 2348).

« La chasteté doit qualifier les personnes suivant leurs différents états de vie : les unes dans la virginité ou le célibat consacré, manière éminente de se livrer plus facilement à Dieu d'un cœur sans partage ; les autres, de la façon que détermine pour tous la loi morale et selon qu'elles sont mariées ou célibataires ». Les personnes

mariées sont appelées à vivre la chasteté conjugale ; les autres pratiquent la chasteté dans la continence (CEC 2349) :

*Il existe trois formes de la vertu de chasteté : l'une des épouses, l'autre du veuvage, la troisième de la virginité. Nous ne louons pas l'une d'elles à l'exclusion des autres. C'est en quoi la discipline de l'Eglise est riche (St-Ambroise).*

- **Selon leurs vocations, les baptisés n'ont pas la même implication dans la société**

La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu (...). C'est à eux qu'il revient, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles auxquelles ils sont étroitement unis, de telle sorte qu'elles se fassent et prospèrent constamment selon le Christ et soient à la louange du Créateur et Rédempteur » (CEC 898).

L'initiative des chrétiens laïcs est particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de découvrir, d'inventer des moyens pour imprégner les réalités sociales, politiques, économiques, selon les exigences de la doctrine et de la vie chrétiennes (CEC 899).

Il n'appartient pas aux pasteurs de l'Eglise d'intervenir directement dans la construction politique et dans l'organisation de la vie sociale. Cette tâche fait partie de la vocation des fidèles laïcs, agissant de leur propre initiative avec leurs concitoyens. L'action sociale peut impliquer une pluralité de voies concrètes. Elle sera toujours en vue du bien commun et conforme au message évangélique et à l'enseignement de l'Eglise. Il revient aux fidèles laïcs « d'animer les réalités temporelles avec un zèle chrétien et de s'y conduire en artisans de paix et de justice » (CEC 2442).